|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 38ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXAMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME AUX SECHELLES**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 10 Mai 2021***

 ***14h30-18h 00***

**Madame la Présidente**,

Le Togo note, avec intérêt, les progrès accomplis par les Seychelles depuis leur précédent passage à l'EPU.

L’adhésion des Seychelles à plusieurs instruments internationaux ou leur ratification et les mesures prises par le pays pour promouvoir et protéger les droits des personnes vulnérables notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées sont à saluées.

Tout en encourageant les Seychelles à poursuivre leurs efforts, le Togo recommande ce qui suit :

1. Prendre en compte les questions de genre dans les politiques et programmes nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques et veiller à ce que les femmes participent à l’élaboration et à l’exécution de ces politiques et programmes ;
2. Accélérer l’incorporation dans le droit interne les dispositions de la Convention de 1951 relative aux droits des réfugiés, en adoptant un cadre législatif national en matière d’asile ainsi que par la mise en place d’un régime national de l’asile ;
3. Renforcer les mécanismes permettant d’enquêter sur les cas de traite des personnes et engager des poursuites contre les auteurs de ces crimes.

Le Togo souhaite enfin aux Seychelles un examen couronné de succès.

**Je vous remercie !**

**OK. Version à lire.**

**06-05-21**